Image not found or type unknown

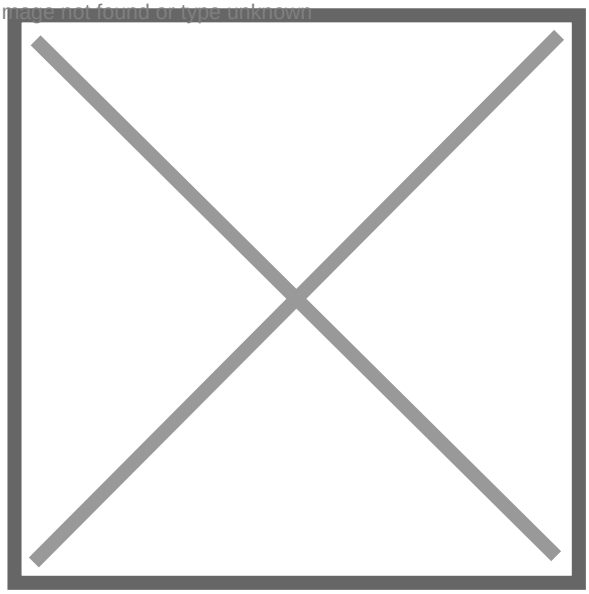

Contra de travail auto-école

Par **ydobon**, le **02/11/2011** à **11:23**

Bonjour,

Je travaille dans un auto-école.
Il y a un an mon employeur a financé ma formation pour devenir enseignant du permis moto (jusqu'alors je travaillais comme enseignant du permis auto).
En contrepartie, mon employeur a exigé que soit prolongée la durée de mon CDD, sans que je sois payé sur la base de la rémunération propre à l'enseignement moto.

Depuis, mes relations se sont fortement dégradée avec mon employeur et je souhaiterais partir mais mon contrat n'est pas encore arrivé à échéance.

J'aimerais donc savoir si ma situation actuelle est régulière, quels sont mes moyens d'action et surtout quels sont les textes juridiques applicables.

En vous remerciant fortement pour vos réponses.

Par **pat76**, le **02/11/2011** à **16:14**

Bonjour

Pour plus de sécurité, je vous conseille de prendre votre contrat de travail et d'aller le soumettre à l'inspection du travail.

Il serait étonnant que ce contrat soit régulier si une clause qui y est insérée, indique que vous

devez travailler sans rémunération

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés